

RAPPORT ANNUEL 2025

> SYNTHÈSE LOCALE ASSAINISSEMENT

TERRITOIRE NORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN

ASSAINISSEMENT



LE CYCLE DE L'EAU



EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT



ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



GRAND CYCLE
DE L'EAU



VOTRE COMMISSION LOCALE

CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2026

Membre du SDEA depuis : 14/12/1998

Nombre de communes : 7

Nombre de délégués : 9

Vos usagers

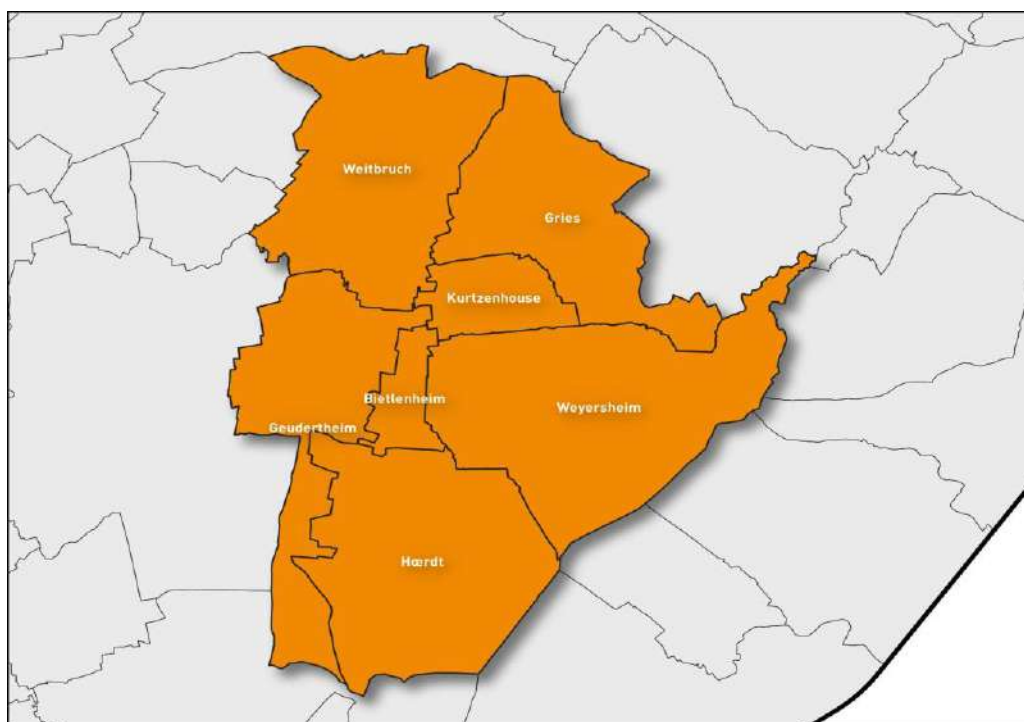
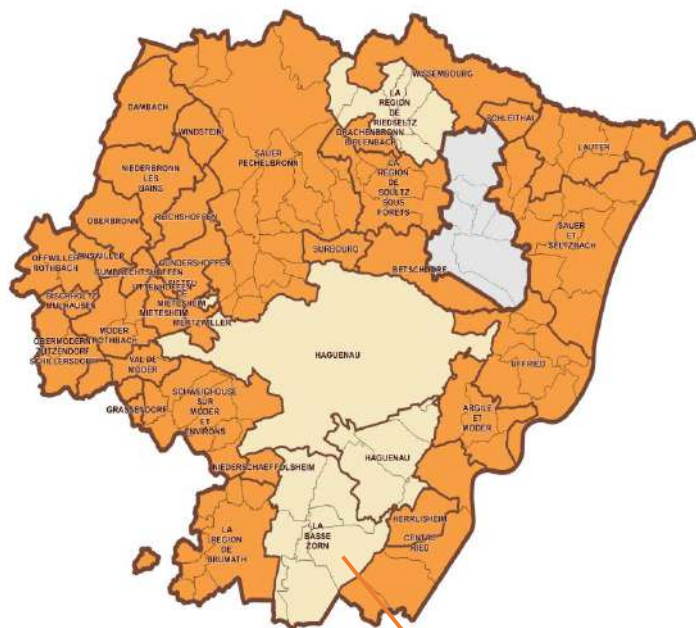
- 7 103 abonnés
- 17 888 habitants desservis

Vos volumes

- 872 048 m³ assainis
- 123 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau





LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE
Denis RIEDINGER

Le rapport annuel 2025 clôture l'engagement des élus de la mandature écoulée dans les commissions locales du cycle de l'eau et présente les résultats et indicateurs obtenus localement. La période a été particulièrement marquée par une succession de crises et d'événements fortement impactants au quotidien : crise COVID, suivie d'une crise énergétique et plus récemment de la crise agricole, et enfin des épisodes d'inondation qui succèdent à des périodes de sécheresse. Avec l'appui des équipes du SDEA, ces situations ont été gérées en limitant au maximum l'impact financier et opérationnel sur les budgets.

L'ensemble des commissions locales s'est engagé dans un programme pluriannuel de 5 ans de plus de 465 millions d'euros d'investissement pour gérer durablement les infrastructures d'eau potable (178 M€) et d'assainissement (195 M€), et pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (92 M€). Il s'agit de faire face aux défis croissants qui nous mobilisent illustrés ci-dessous :

→ Préserver la qualité des ressources, garantir une eau potable de qualité dans la durée et lutter contre les pollutions diffuses (métabolites, PFAS, médicaments, perturbateurs endocriniens...)	→ Préserver les rivières, les milieux humides et la biodiversité	→ Transmettre un patrimoine (réseaux et ouvrages) en bon état à nos générations futures
→ S'adapter au changement climatique et rendre nos territoires plus résilients face aux événements extrêmes (inondations, sécheresse...)	→ Accompagner, soutenir ou impulser les transformations nécessaires dans les domaines urbanisme- aménagement, agriculture ou encore des modes de consommation	
→ Intégrer toutes les parties prenantes (élu-es, usager-ères, monde économique, agricole et associatif...) pour construire des réponses collectives aux défis posés	→ Construire une collaboration efficace entre SDEA - Communes et Intercommunalités pour élaborer des politiques publiques cohérentes, complémentaires et efficaces dans nos territoires	

Pas un jour ne passe sans que le sujet de l'eau ne fasse la une de l'actualité des médias et que nous ne partagions le constat que l'eau est désormais bien plus qu'un sujet technique : il est aussi sociétal et même éthique. Le SDEA entend être à la pointe des réponses à apporter en poursuivant, avec les nouveaux élus locaux, son action au service du bien commun et des générations futures.

VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 17 bassins d'orage
- 77 déversoirs d'orage
- 38 stations de pompage
- 141,005 km de réseaux de collecte
- 20,15 km de réseaux de transport
- 4374 bouches d'égout

Weyersheim

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
15 255	30 000

Indicateurs de performance	2023	2024	2025
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	91	104	104
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99,1 %	99,5 %



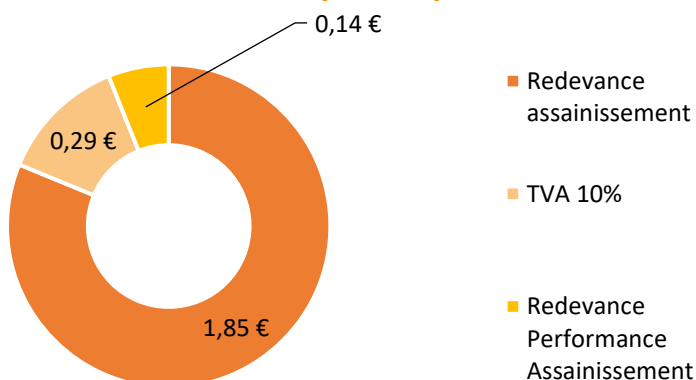
VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

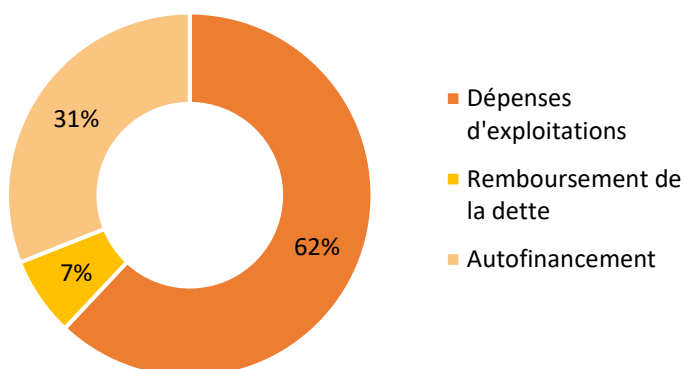
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

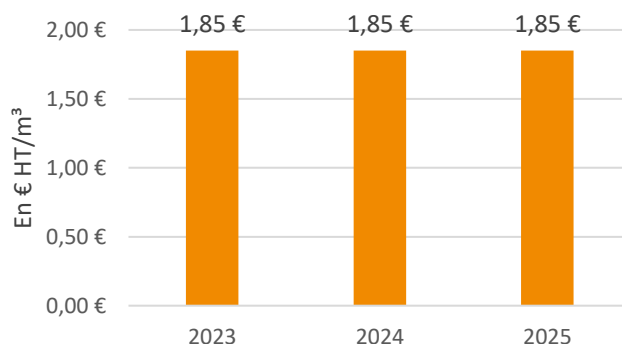
- Part fixe : **0,00 €** HT/an
- Part variable : **1,85 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **1,85 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,19 €** TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

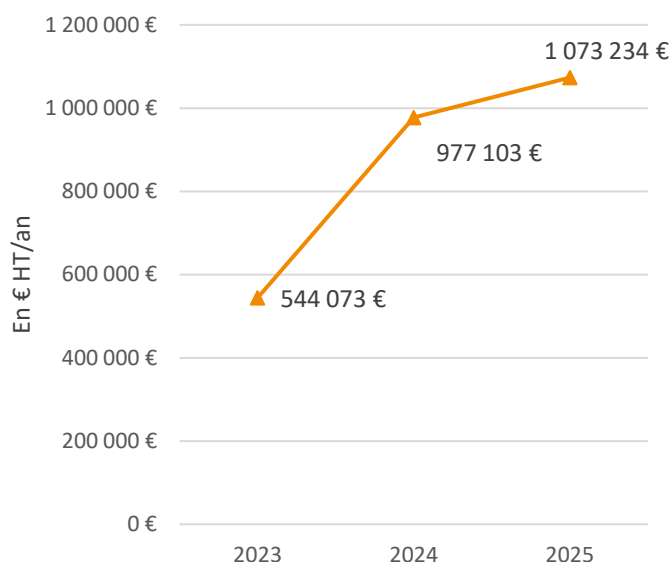
Affectation pour 100 € de recette



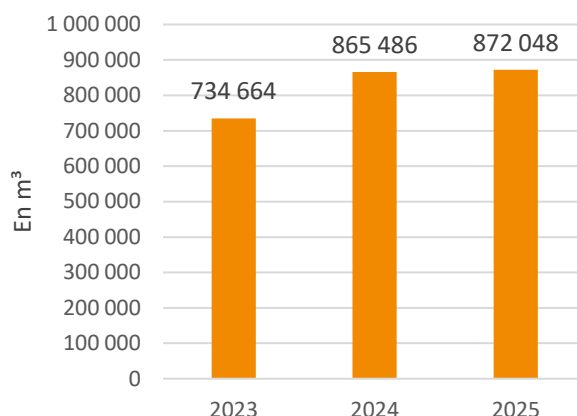
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Indicateurs financiers	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2 ans	3 ans	1,6 an
Capital restant dû	1 884 658 €	1 695 000 €	1 575 000 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	3,09 %	2,51 %	1,88 %
Montant des actions de solidarité	0 €/m³	0 €/m³	0 €/m³
Taux de réclamations global	0,10 ‰	0,06 ‰	0,13 ‰

L'exercice 2025 se conclut par un résultat global excédentaire de 3 588 075€, confirmant la bonne santé financière du périmètre. La section de fonctionnement dégage un excédent de 1 645 220 € et porte une capacité d'autofinancement suffisante (838 783 €, soit 31% des recettes).

Les investissements sont notamment financés par cet autofinancement qui permet d'éviter de recourir à l'emprunt. La charge de la dette quant à elle représente un capital restant dû de 1 575 000 € à fin 2025, avec une durée d'extinction de 1,7 année.

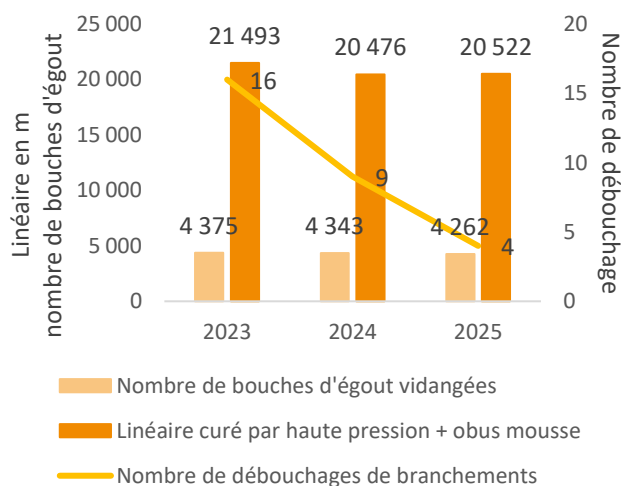
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

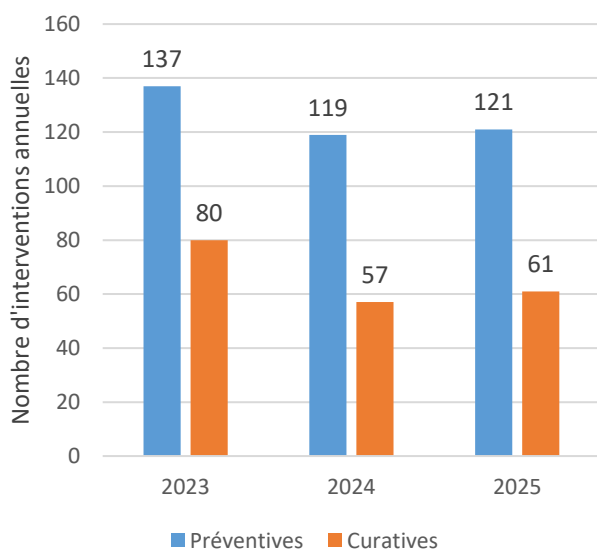
➤ L'entretien des réseaux de collecte et de transport



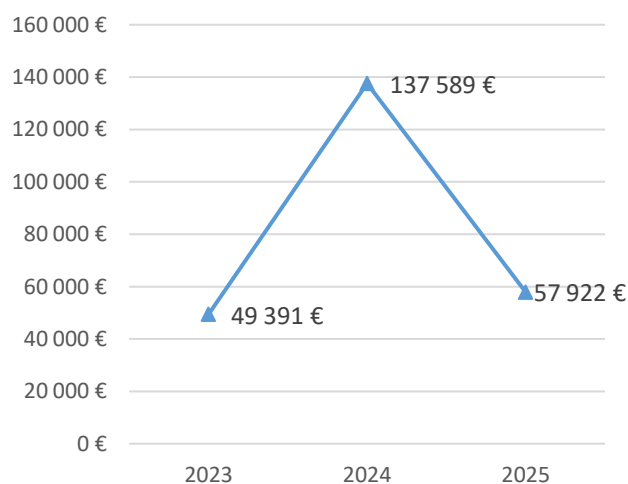
CHIFFRES CLÉS

- **89** tonnes de sables extraits du réseau
- **20,52** km de réseaux curés
- **12,81** % taux de curage
- **72** nettoyages de stations de pompage
- **4262** bouches d'égout vidangées
- **4** débouchages de branchement
- **13** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2023	2024	2025
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2	2	4
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	110	110

Exploitation des réseaux et stations de pompage

L'accès à la station de refoulement de Bietlenheim chemin rural (Wettersberg) est extrêmement complexe, voire impossible selon la météo, en raison du terrain impraticable. Si l'accès n'est pas aménagé, la location d'engins spécifiques risque d'être nécessaire pour les interventions futures.

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2023	2024	2025
Domestiques	29	39	36
Assimilables Domestiques	0	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	29	39	36

INDUSTRIELS RACCORDÉS À VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



Industriels

Industriels soumis à autorisation simple :

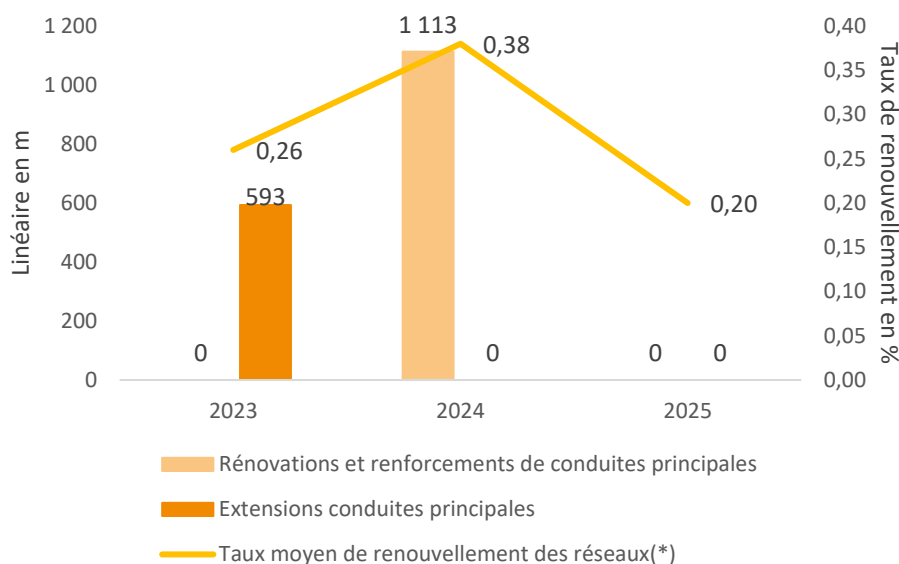
- Melfor, Schneider Baltic (agroalimentaire),
- Tschoepppe (fabrication de portails).

Afin de limiter les rejets par temps de pluie de la zone industrielle de Hoerdt, une évaluation des rejets sur la zone a eu lieu en 2025, en vue de promouvoir le dé raccordement de l'unitaire des eaux pluviales ou d'envisager la mise en oeuvre d'un réseau séparatif. La plupart des entreprises sont malheureusement assez réticentes à la déconnexion des eaux pluviales du réseau. Le travail d'évaluation se poursuivra en 2026.

Industriels soumis à convention de rejet :

- Charcutiers d'Alsace à Hoerdt : l'entreprise de fabrication de salaisons a considérablement amélioré son résultat, avec un retour à des valeurs proches des valeurs conventionnelles, bien que toujours en dépassement (500 EH au lieu de 400 souscrits).
- Bretzel Burgard à Hoerdt : la société Bretzel Burgard présente de fortes variations de charge suivant les productions. Des échanges ont eu lieu en vu d'une adaptation de l'autorisation aux charges réellement rejetées (proches de 1000 EH au lieu de 600). L'enquête dans la zone industrielle a également permis de détecter des rejets pluviaux dans les égouts de process, ainsi que des défauts d'étanchéité préjudiciables, réglés durant l'année.
- Cerelia à Hoerdt : la société Cerelia, fabricante de pâtes à dérouler pour la pâtisserie, a maîtrisé ses rejets en 2025 (en moyenne 150 EH sur 300 souscrits, en respect de son autorisation).
- Dupont Restauration à Weyersheim : La société Dupont Restauration (cuisine centrale) reste bien en dessous de ses seuils d'autorisation (100 EH sur 750 souscrits).
- Pierre Schmidt à Weyersheim : l'entreprise Pierre Schmidt a représenté en 2025 environ 1 200 équivalents habitants sur 2400 souscrits. La convention de rejet est respectée par l'entreprise sur l'année.

8 Industriels dont 5 (*) conventionnés avec le SDEA

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX**Travaux de rénovation/extension de vos réseaux****Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages**

En 2025, les investissements suivants ont été réalisés sur les ouvrages de pompage du périmètre :

- Geudertheim rue de l'industrie : remplacement du RTC ;
- Kurtzenhouse rue du Marais : réparation de la conduite de refoulement ;
- Bietlenheim rue Albert Schweitzer: remplacement du Sofrel ainsi que des vannes de départ et de vidange ;
- Gries rue du Presbytère : sécurisation de l'accès aux ouvrages et réparation de la vanne de vidange du bassin d'orage ;
- Geudertheim Chemin d'exploitation RD 223 : remplacement de la pompe 1 et son démarreur, remplacement de la pompe 2 et réparation de la vanne et des augets ;
- Weyersheim quai de la Zorn : mise en place partielle du traitement H2S, remplacement de la vanne de départ et remplacement du démarreur de la pompe 3 ;
- Hoerdts rue des Aulnes : réparation du coffret ES + clôture.

Pour ce qui concerne les travaux sur réseau en 2025, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Travaux de création des réseaux et d'une station de pompage dans la ZA de Weitbruch,
- Finalisation des travaux de chemisage des réseaux d'assainissement (Rue des Rossignols et rue principale à Weitbruch, rue du Stade à Gries, rue des Roses à Kurtzenhouse et rue des Potagers à Geudertheim) sur 1106 mètres et de reprise d'environ 150 branchements.

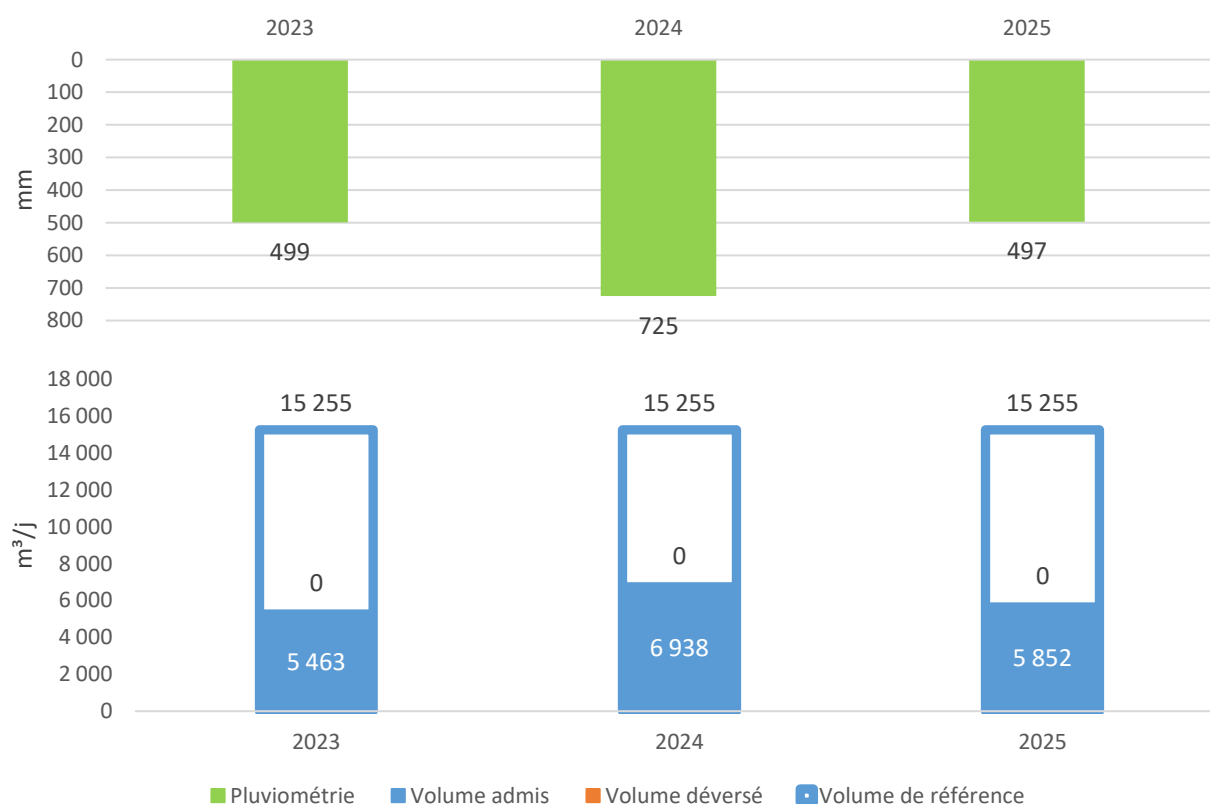
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le SDEA accompagne les collectivités du périmètre pour sensibiliser et former les usagers et les agents techniques à la gestion durable des eaux pluviales. Les collectivités peuvent solliciter les équipes d'animation et d'ingénierie afin d'obtenir un accompagnement technique et administratif sur des projets de déraccordement, autant sur les bâtiments publics que sur les voiries. Des supports de communication adaptés à chaque collectivité peuvent aussi être proposés afin de sensibiliser les usagers sur le déraccordement à la parcelle et la réintégration des eaux de pluie dans le cycle naturel de l'eau.

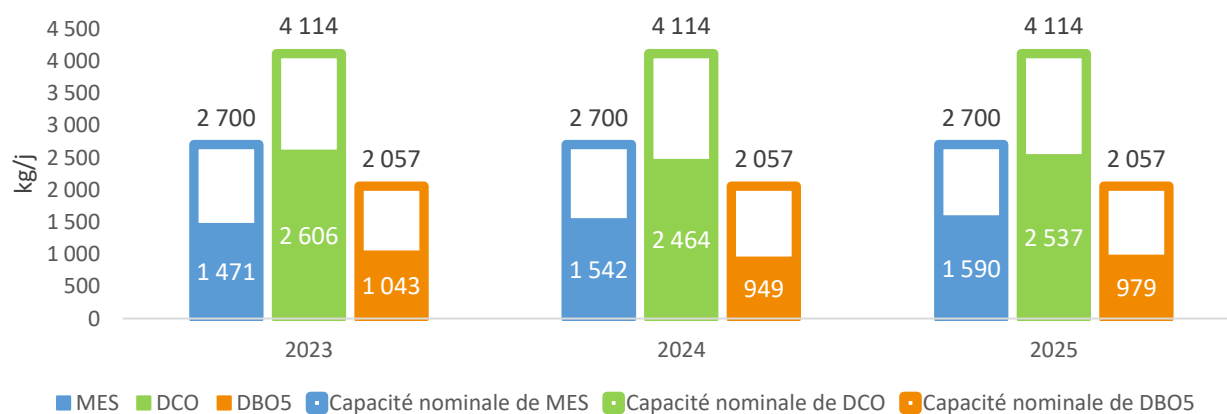
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente 64 % de la valeur nominale, contre 62 % pour la charge organique.



Station d'épuration	Taux de charge hydraulique	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme
Weyersheim	64 %	62 %	100 %

Station d'épuration	Nombre de bilans 24h	Nombre de bilans conformes *	Conformités des bilans	Charge de référence (DBO5 annuelle) (kg/an)
Weyersheim	40	40	100 %	357211
Conformité des performances des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence)	Indicateur P254.3		100 %	

* Conformité arrêté préfectoral

** Non concerné, < 2000 EH

Indicateurs	2023	2024	2025
Historique de la conformité des performances des équipements d'épuration. Indicateur P254.3	95 %	97 %	100 %



Conformité du système de collecte

Volume total déversé (m³) par an	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Weyersheim						
DO 1000 - Quai de la Zorn B.O. - WEYERSHEIM	25 119	19 750	30 615	43 129	22 139	28 150
DO 1000 - Rue des Aulnes BO - HOERDT	10 190	46 523	90 872	115 433	80 548	68 713
DO 121 - Rue des Prés B.O. - WEITBRUCH	50 108	43 661	36 883	59 162	44 134	46 790
DO 1500 - Quai de la Zorn B.O. - WEYERSHEIM	25 085	2 989	2 189	4 736	1 371	7 274
DO 2001 - Avant STEP - GRIES	27 326	43 994	62 560	84 446	88 691	61 403
DO 3001 - Rue des Messieurs - WEITBRUCH	7 586	9 627	7 393	9 315	8 654	8 515
DO 5001 - Rue des Aulnes (ancienne STEP) - HOERDT	0	14 716	20 341	46 360	71 469	38 222
DO 5001 - Rue Principale - GRIES	5 156	3 447	3 632	6 053	4 218	4 501
DO 6501 - Rue Ampère(Z I) - HOERDT	165 566	153 280	160 483	116 646	582 687,3	235 732
DO 7001 - Rue de Gambsheim - WEYERSHEIM	3 543	0	2 529	1 857	0	2 643
DO 8001 - Rue de Gambsheim - WEYERSHEIM	40 345	49 713	58 691	56 871	23 834	45 891
DO 900 - STEP - GEUDERTHEIM	69 649	47 878	53 492	65 804	45 566	56 478
DO 901 - REF anc. STEP - GEUDERTHEIM	0	0	0	0	0	0
Volume total déversé (m³) A1	429 673	435 578	529 680	609 812	973 311,3	595 611
Volume total collecté (m³) A1 + A2 + A3	2 373 197	1 938 950	1 994 147	2 539 440	2 136 040	2 196 355
Ratio déversé (%) A1 / A1 + A2 + A3	15,3	18,3	21	19,4	31,3	21,1
					NON CONFORME	

ratio déversé < 5 % = conforme
ratio déversé > 5 % = non conforme

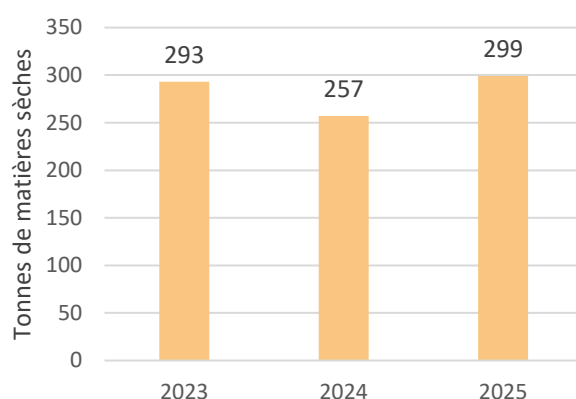
Bilan de fonctionnement et Travaux

Le traitement assuré par la station de traitement des eaux usées de Weyersheim est conforme aux exigences réglementaires DERU, arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et à l'arrêté préfectoral d'autorisation selon l'analyse SDEA (en attente du retour officiel de la police de l'eau).

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

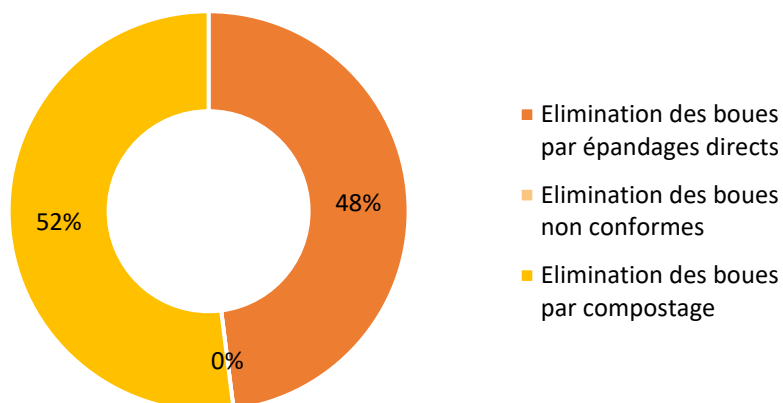
➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



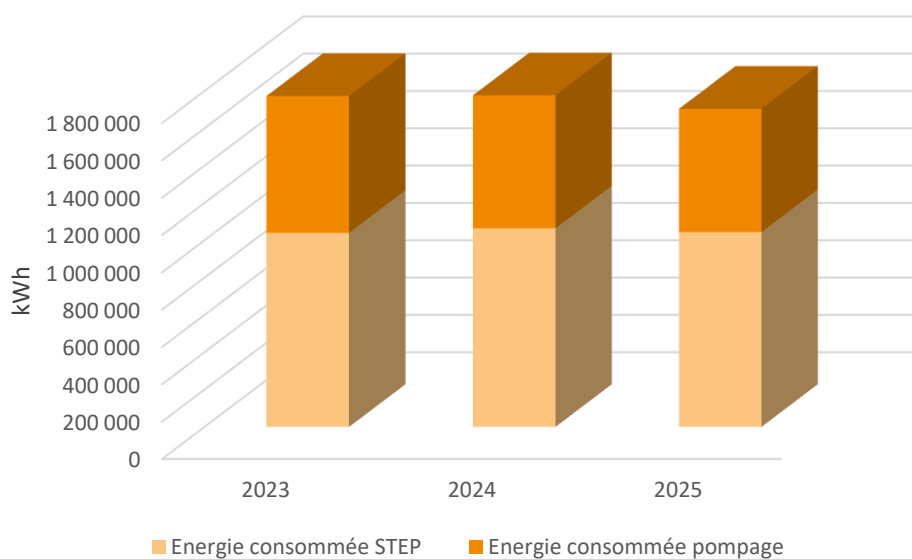
À noter

Le maintien de l'épandage agricole des boues à un taux élevé, d'année en année, contribue à éliminer localement ce déchet de l'épuration et présente un intérêt économique profitable à la collectivité.

➤ Éliminations des boues



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION
(STEP)**À noter**

Les consommations énergétiques du système d'assainissement sont en légère baisse (- 4 %), en raison de la diminution de la pluviométrie. Le taux de couverture énergétique liée à la production générée par la station d'épuration est de 43 % (production de 311 769 kWh pour un soutirage du réseau de distribution de 729 872 kWh).

COMMENTAIRES 2025

FORCES

La station d'épuration du périmètre est en très bon état et permet d'assurer un traitement conforme aux exigences réglementaires. Elle est équipée d'une installation de méthanisation permettant d'assurer une bonne partie de l'autosuffisance énergétique du site.

Les ouvrages font globalement l'objet d'un entretien préventif et d'un programme de renouvellement adapté permettant d'assurer une gestion patrimoniale durable.

Le schéma directeur d'assainissement a été finalisé début 2025 et le programme de travaux qui en découle est en cours de mise en œuvre.

FAIBLESSES

Le système d'assainissement raccordé à la station d'épuration de Weyersheim est non conforme au regard des exigences de la Directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU). Le taux de déversement au milieu naturel par temps de pluie est bien trop élevé. Un plan d'action de mise en conformité du système d'assainissement a été transmis à la Police de l'eau et acté par arrêté préfectoral en date du 28/05/2025.

Présence importante d'eaux claires parasites (ECP) dans le réseau de la ZI de Hoerdt entraînant des déversements importants au milieu naturel.

Présence d'hydrogène sulfuré (H₂S) dans les réseaux du fait de la configuration des réseaux pouvant entraîner une détérioration accélérée des ouvrages et conduites qui nécessite la mise en place de traitement.

PLAN D'AMÉLIORATION

Un plan d'action de mise en conformité du système d'assainissement intégrant notamment la construction de 2 bassins de pollution à Gries et Weitbruch a été transmis à la Police de l'eau et acté par arrêté préfectoral en date du 28/05/2025. La mise en œuvre de ce dernier va démarrer en 2026.

Un état des lieux global des réseaux privatifs de la ZI de Hoerdt va être lancé en 2026 afin de pouvoir apporter des éléments de décision pour pouvoir retenir la solution technico-économique la plus judicieuse face aux problématiques d'ECP.

Le programme d'investissement pour 2026 prévoit l'installation de 2 sites de traitement de H₂S complémentaires à Kurtzenhouse et Weitbruch via injection de réactif afin de réduire l'impact du H₂S sur les ouvrages et ainsi ralentir le vieillissement du patrimoine existant et augmenter sa durée de vie résiduelle.



LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES : UNE AFFAIRE DE TOUS !

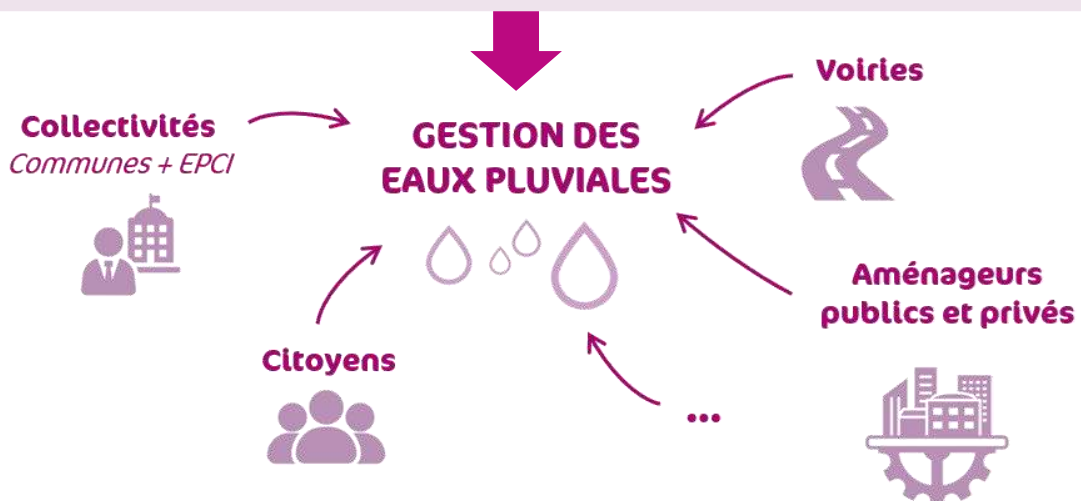


Tous les acteurs de l'aménagement du territoire sont responsables des surfaces imperméables créées et aménagées ainsi que des eaux pluviales y ruisselant (Code Civil, art. 640).

Le système d'assainissement unitaire, collectant les eaux pluviales des zones urbaines, génère des déversements par temps de pluie dans le milieu naturel. Pour réduire l'impact de ces rejets sur les cours d'eau, la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) a défini des critères de conformité du système d'assainissement basés sur des seuils maximums de volumes rejetés autorisés chaque année. Le maître d'ouvrage du système d'assainissement est tenu d'analyser lui-même annuellement la conformité de son système sur la base des données d'autosurveillances mesurées sur les points de rejet et d'en rendre

LES NON-CONFORMITES ? TOUS RESPONSABLES...

Les non-conformités sont partagées par tous les acteurs de l'aménagement du territoire qui contribuent à l'augmentation des volumes d'eaux pluviales dans les réseaux via l'artificialisation des sols



En cas de non-conformités récurrentes d'un système d'assainissement, **les services de l'Etat rejettent toute nouvelle autorisation d'urbanisme** de manière à éviter tout apport supplémentaire d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les réseaux qui pourrait dégrader davantage le milieu naturel. Pour tendre vers la conformité du système d'assainissement défaillant et lever ces restrictions du développement de l'urbanisation, le maître d'ouvrage est tenu d'établir un plan d'action visant à réduire les volumes rejetés au milieu naturel qui privilégiera la gestion des eaux pluviales au plus près de leur point de précipitation.

Les plans d'action doivent **être collectifs** et **intégrer des objectifs ambitieux**, tant sur les constructions nouvelles que sur les surfaces existantes en visant **la désimperméabilisation et le dé raccordement des surfaces imperméables**.

Afin de bâtir la ville de demain, il est crucial que tous les projets d'aménagement du territoire prennent en compte la gestion à la source des eaux pluviales, tout en limitant la pression urbaine sur les milieux naturels

LA DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES, UNE DEMARCHE GLOBALE !

1 La déconnexion opportuniste

Intégration du déracordement pour tous projets de réaménagement (bâtiments et voiries) permettant une mutualisation des coûts



2 La déconnexion volontariste

Réaménagements simples et peu coûteux (déraccordement de gouttières, décaissement d'espace vert, suppression de bordure...)

3 L'accompagnement des acteurs privés

Acteurs représentant les deux tiers des surfaces imperméables



Le SDEA s'engage auprès de ses membres dans ces thématiques, offrant un soutien technique et administratif aux collectivités qui souhaitent intégrer ces enjeux dans leurs aménagements urbains. Deux guides ont notamment été élaborés pour présenter les enjeux et les principes de l'infiltration.

| Un guide pratique

- Public cible : Particuliers
- Contenu : Réglementation, recommandations et techniques d'infiltration à la parcelle

QR CODE à scanner



QR CODE à scanner



| Un guide technique

- Public cible : Techniciens, aménageurs, collectivités...
- Contenu : Prescriptions techniques, fiches ouvrages



Découvrez les guides en ligne sur www.sdea.fr



Le guide pratique est également disponible en format papier dans les centres et antennes du SDEA

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	17 888
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	299 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2025)	2,19 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	104
P203.3 P204.3 P205.3	Conformité de la collecte des effluents/des équipements d'épuration/de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (*)	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,6 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (**)	1,88 %
P258.1	Taux de réclamations	0,13 ‰

* non disponible, cet indicateur devant encore être défini et calculé par les services de l'Etat à la date d'édition du présent rapport
Les résultats les plus récents mis à disposition par les services de l'Etat peuvent être retrouvés à l'adresse suivante :
<https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/>

** ce taux est issu des recettes concernant l'année 2024, y compris émises en 2025, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2025



Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

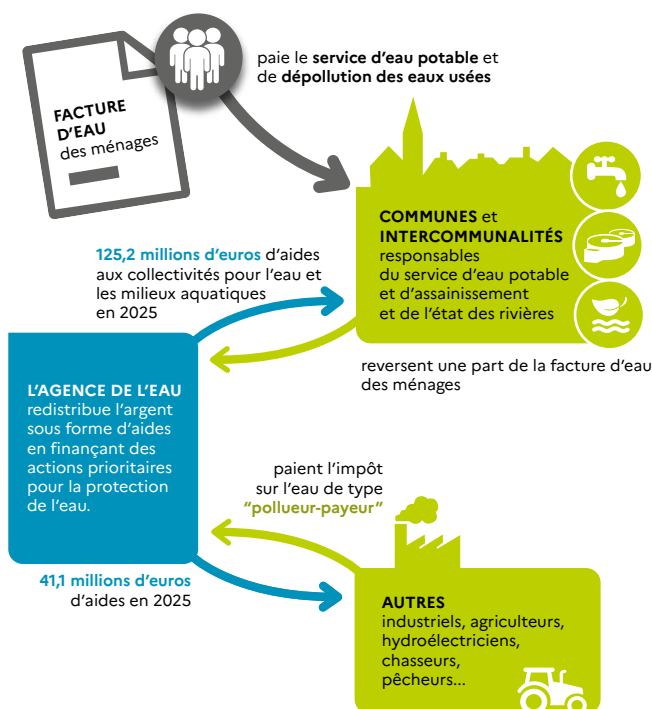
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1^{er} janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

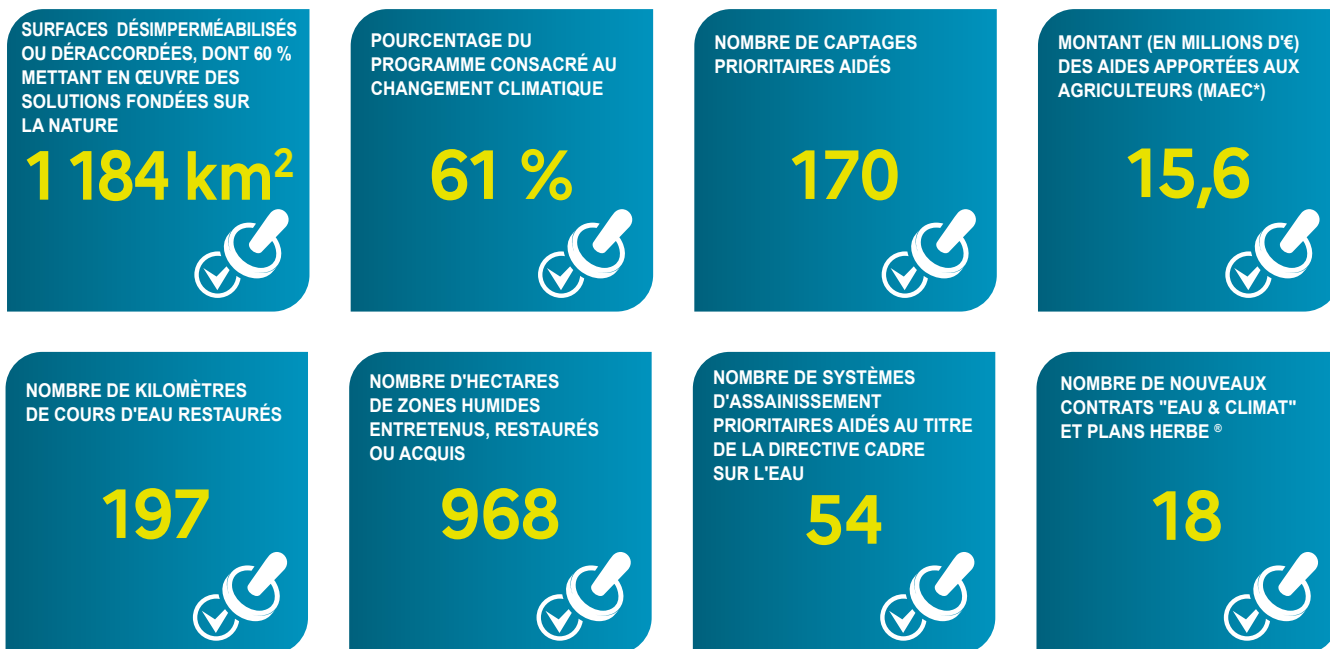
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1^{ère} année du 12^e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



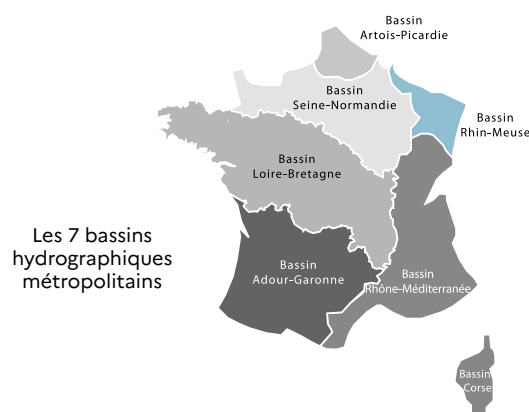
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>